

POUR UN SYNDICALISME INDEPENDANT

Les élections professionnelles concernant les personnels d'enseignement vont se dérouler le 6 décembre 2005. Avec le dépôt des listes le 6 octobre 2005, la campagne électorale est ouverte.

L'enjeu est d'importance : établir la représentativité des organisations syndicales (une douzaine chez les PLP et quasiment autant chez les Certifiés).

Pour convaincre, nombre d'organisations se prévaudront de l'indépendance syndicale qui est, chacun s'en accorde, la condition fondamentale d'exercice du droit syndical.

Pour la fédération EIL, le rôle d'un syndicat est bien la défense des intérêts matériels et moraux des adhérents au sein de leur profession.

Cette définition du syndicalisme oblige à distinguer la prise en compte des problèmes au quotidien avec leur implication dans l'évolution de notre société et la prise en compte des problèmes généraux dans l'élaboration d'une vision sociétale. Ainsi par exemple les problèmes que pose la construction de l'Europe font obligatoirement partie de l'analyse syndicale mais le vote pour ou contre le projet de constitution européenne relève de la conscience politique de chaque citoyen. Nous considérons en conséquence à EIL qu'un syndicat n'a pas à appeler à voter « oui » comme l'ont fait la CFDT et l'UNSA ou « non » comme l'a fait la CGT.

Cela signifie que les rapports avec la politique doivent être clairement définis. **Un syndicat ne doit pas être une courroie de transmission d'un parti politique.** C'est un débat ancien qui, au début du syndicalisme ouvrier, a amené les militants à rédiger, en 1906, la Charte d'Amiens qui définissait les relations entre partis politiques et syndicats.

Si notre conception de l'indépendance doit laisser à chacun sa liberté de citoyen d'appartenir ou pas à un parti politique, elle interdit également aux responsables d'utiliser leur engagement syndical pour imposer le choix de leur parti. Un tel prosélytisme politique aliène la liberté de chacun ou enferme le syndicat et ses adhérents dans des analyses partisans. C'est le cas de SUD ou de FO, syndicats contrôlés par des militants de partis politiques d'extrême gauche.

L'indépendance syndicale n'est pas non plus l'apolitisme qui interdit tout regard sur le monde et sur les problèmes que vit notre société, ni l'interdiction faite aux dirigeants et aux membres des syndicats de participer en tant qu'individu citoyen aux groupes politiques ou philosophiques de leur choix. La volonté de prise en compte de la représentativité du syndicat ne doit pas l'amener à renoncer à mener au combat. **Les revendications des adhérents sont pour le syndicat des engagements à tenir.** Il ne

peut être question de se renier en échange de quelques promesses de l'employeur ou du gouvernement, comme l'a fait la CFDT lors des manifestations contre la réforme des retraites. Ce syndicalisme de cogestion ou d'accompagnement abusivement prétendu d'« efficacité » nuit à l'image du syndicalisme et dessert toujours les adhérents.

Les mandats doivent être élaborés au sein de l'organisation par les adhérents. C'est ce qu'on appelle le syndicalisme de proximité, le syndicalisme d'adhérents.

C'est ce syndicalisme qu'EIL et ses syndicats revendiquent. Le syndicat porte les mandats de ses adhérents et les **revendications ne doivent pas varier en fonction de la couleur du parti politique au pouvoir.**

L'indépendance traditionnelle par rapport aux partis politiques, ne doit pas faire perdre de vue l'indépendance par rapport aux philosophies, aux religions, aux théories économiques tout aussi importante pour EIL. Quelle crédibilité pourrait avoir une organisation syndicale se réclamant d'indépendance et défendant une vision religieuse de la société ? Comment défendre la liberté absolue de conscience, par exemple ? Comment même pourrions nous défendre nos mandants tout en affirmant la suprématie de la mondialisation ou de l'alter mondialisation ?

Pour EIL, l'indépendance syndicale exige l'indépendance financière. Un syndicat pourrait-il s'opposer à des choix gouvernementaux en sachant que le versement des subventions qui lui permettent de fonctionner pourraient en dépendre. Qui pourrait encore croire à la sincérité du combat syndical ? **C'est pourquoi EIL ne souhaite pas voir les organisations syndicales financées par l'Etat.** EIL préfère un syndicalisme d'adhérents plutôt qu'un syndicalisme d'appareil. Libres et indépendants nous sommes, libres et indépendants nous voulons rester.

Le choix de ce syndicalisme du réel est parfois difficile et conduit même à se heurter avec les médias qui eux souhaitent des effets d'annonce, des attaques contre les gouvernements quels qu'ils soient, ou des soutiens aux gouvernements, et parfois ignorent les syndicats qui ne marchent pas du même pas.

A EIL nous ne voulons ni un syndicalisme du refus ni un syndicalisme d'accompagnement, mais un syndicalisme revendicatif et responsable, indépendant, respectueux des autres. C'est sur les bases de ce syndicalisme, indépendant, efficace et laïque que les syndicats SNETAA eIL, SNETAA CPE- eIL se présenteront devant les personnels lors des élections professionnelles du 6 décembre 2005

Yves-Henri SAULNIER,
Secrétaire Général
Le 21 octobre 2005